
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2014

À une séance extraordinaire tenue le 22 décembre 2014, à 22 h 30, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

M. Marcel Corriveau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 24 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions découlant du procès-verbal du 17 décembre 2014
3. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2014
4. Renonciation en vertu de l'article 116.1 de la loi L.R.Q. c. E-20.001
5. Opposition à un règlement de l'agglomération en vertu de l'article 115 L.R.Q. c. E-20.001
6. Dossiers de la Direction générale
7. Dossiers des Communications
8. Dossiers de la Trésorerie
9. Dossiers du Greffe
10. Dossiers des Ressources humaines
11. Dossiers du Développement économique
12. Dossiers de la Culture
13. Dossiers des Loisirs et de la vie communautaire
14. Dossiers des Travaux publics
15. Dossiers de l'Urbanisme
16. Adoption du Règlement no REGVSAD-2014-432 sur les taux de taxes et compensations 2015
17. Adoption d'un premier projet de Règlement – À déterminer
18. Adoption d'un second projet de Règlement – À déterminer
19. Adoption finale d'un Règlement – À déterminer
20. Période de questions des citoyens pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement (15 minutes)
21. Période d'intervention des membres du conseil
22. Clôture de la séance



1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-8178, point numéro 1, séance extraordinaire du 22 décembre 2014

RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 décembre 2014 à 22 h 30 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la *Loi sur les cités et villes* et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2. QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2014

POINT NUMÉRO 2, séance extraordinaire du 22 décembre 2014

RÉFÉRENCE : Procès-verbal du 17 décembre 2014

Questions et commentaires du conseil concernant le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014.



3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2014

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-8179, point numéro 3, séance extraordinaire du 22 décembre 2014

RÉFÉRENCE : Procès-verbal du 17 décembre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4. RENONCIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 116.1 DE LA LOI L.R.Q. C. E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-8180, point numéro 4, séance extraordinaire du 22 décembre 2014

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2014 et annexes

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal renonce à toute opposition en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* L.R.Q. c. E-20.001 concernant le règlement suivant :

(AUCUNE)



5. OPPOSITION À UN RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION EN VERTU DE L'ARTICLE 115 L.R.Q. C. E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-8181, point numéro 5, séance extraordinaire du 22 décembre 2014

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2014 et annexes

(AUCUNE)



6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-8182, point numéro 6, séance extraordinaire du 22 décembre 2014

(AUCUN DOSSIER)



7. DOSSIERS DES COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-8183, point numéro 7, séance extraordinaire du 22 décembre 2014

(AUCUN DOSSIER)



8. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-8184, point numéro 8, séance extraordinaire du 22 décembre 2014

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



9. DOSSIERS DU GREFFE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-8185, point numéro 9, séance extraordinaire du 22 décembre 2014

(AUCUN DOSSIER)



10. DOSSIERS DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-8186, point numéro 10, séance extraordinaire du 22 décembre 2014

(AUCUN DOSSIER)



11. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-8187, point numéro 11, séance extraordinaire du 22 décembre 2014

(AUCUN DOSSIER)



12. DOSSIERS DE LA CULTURE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-8188, point numéro 12, séance extraordinaire du 22 décembre 2014

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



13. DOSSIERS DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-8189, point numéro 13, séance extraordinaire du 22 décembre 2014

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



14. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-8190, point numéro 14, séance extraordinaire du 22 décembre 2014

(AUCUN DOSSIER)



15. DOSSIERS DE L'URBANISME

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-8191, point numéro 15, séance extraordinaire du 22 décembre 2014

(AUCUN DOSSIER)



16. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO REGVSAD-2014-432 SUR LES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS 2015

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-8192, point numéro 16, séance extraordinaire du 22 décembre 2014

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2014-432

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du Règlement no REGVSAD-2014-432 sur les taux de taxes et compensations 2015.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



17. ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-8193, point numéro 17, séance extraordinaire du 22 décembre 2014

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



18. ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-8194, point numéro 18, séance extraordinaire du 22 décembre 2014

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



19. ADOPTION FINALE D'UN RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-8195, point numéro 19, séance extraordinaire du 22 décembre 2014

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



20. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS POUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR EXCLUSIVEMENT (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 20, séance extraordinaire du 22 décembre 2014



21. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NUMÉRO 21, séance extraordinaire du 22 décembre 2014



22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-8196, point numéro 22, séance extraordinaire du 22 décembre 2014

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 22^e jour du mois de décembre 2014 à 22 h 38 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

Robert Doré, directeur général et greffier